Ville de Rouyn-Noranda

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DES RÈGLEMENTS DE CONCORDANCE Nos 2025-1358, 2025-1359, 2025-1360 ET 2025-1361
EN LIEN AVEC DES MODIFICATIONS AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT
ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA
(PARC AÉROPORTUAIRE)

1) AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil tenue le lundi 10 mars 2025, le conseil municipal a adopté les règlements de concordance en lien avec des modifications au schéma d'aménagement et de développement révisé (parc aéroportuaire) suivants :

- **Nº 2025-1358** modifiant le règlement édictant le plan d'urbanisme Nº 2015-843 de la Ville de Rouyn-Noranda afin de :

  - modifier la carte des Affectations du sol du plan d'urbanisme afin de créer l'affectation « industrielle – secteur aéroportuaire industriel » à même une partie de l'affectation « industrielle – secteur aéroportuaire »;

  - modifier la grille de l'affectation « industrielle » en ajoutant une ligne pour le « secteur aéroportuaire industriel » et y préciser les fonctions compatibles;

  - ajouter une section sur les zones de réserve industrielles à la fin de la section « Affectation industrielle »;

  - créer la « zone de réserve industrielle » à l'intérieur de l'affectation « industrielle – secteur central » et ajouter une carte identifiant la zone de réserve dans la partie sud du parc industriel de Granada dans le quartier Granada;

  - créer la « zone de réserve industrielle » à l'intérieur de l'affectation « industrielle – secteur secondaire » et ajouter une carte identifiant la zone de réserve entre l'avenue Larivière et le rang du Rapide-Sept dans la zone industrielle du quartier de Cadillac.

- **Nº 2025-1359** modifiant le règlement de zonage Nº 2015-844 de la Ville de Rouyn-Noranda :

  - modifier le plan de zonage afin de tenir compte des nouvelles limites des affectations du territoire au plan d'urbanisme, concernant les zones « 6002 », « 6003 » et « 6023 » dans le secteur du parc industriel de Granada, les zones « 6025 » et « 6026 » et la création d'une nouvelle zone « 6029 » dans le secteur de l'aéroport, ainsi que la zone « 4105 » et la création de la nouvelle zone « 4107 » dans le secteur Cadillac;

  - modifier les grilles des spécifications de ces zones afin de tenir compte des nouvelles affectations du territoire au plan d'urbanisme.

- **Nº 2025-1360** modifiant le règlement de lotissement Nº 2015-845 de la Ville de Rouyn-Noranda afin d'autoriser la construction de nouvelles rues à l'intérieur de l'affectation industrielle.

- **Nº 2025-1361** intitulé « Règlement sur les usages conditionnels » de la Ville de Rouyn-Noranda afin d'encadrer l'établissement d'usages de commerces et services connexes aux activités industrielles ainsi que de commerces et services connexes aux activités aéroportuaires.

Les règlements de concordance Nos 2025-1358, 2025-1359, 2025-1360 et 2025-1361 sont entrés en vigueur le 18 avril 2025 et sont disponibles pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 23e jour du mois d'avril 2025
et publié le 30 avril 2025

Angèle Tousignant, greffière